

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique,
~~des Cultes &~~ des Beaux-Arts,

Sur la proposition de la Commission
des Monuments-historiques et de
Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Arrête:

La Chapelle Saint-Gilles, à
Pons, (Charente Inférieure), est classée
parmi les Monuments historiques.

Paris le 4 novembre 1879

Hubert Pellé

Monuments historiques
Charente Inférieure.
Chapelle S^t Gilles,
à Pons.